

RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2019

ÉTABLISSANT LES DÉPENSES À ÊTRE ENGAGÉES PAR LA MUNICIPALITÉ, EN 2019, EN APPLICATION DE LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 27 mai 2019 et que le projet de règlement numéro 5-2019 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 5-2019 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

165-2019 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 5-2019 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de Règlement établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2019, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Article 2 Dépenses engagées

Le conseil municipal établit comme suit les dépenses à être engagées, en 2019, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, savoir :

- 2.1 Une somme de 285 350 \$ pour des dépenses reliées au Parc de l'Innovation et au Parc industriel Charles-Eugène-Bouchard (implantation de rue et de services d'aqueduc et d'égout, forages, lotissements, enseignes);
- 2.2 Une somme maximale de 500 000 \$ sous forme de cautionnement d'un emprunt hypothécaire contracté par Développement économique La Pocatière pour la construction d'un immeuble industriel locatif, conformément aux dispositions de l'article 6.1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Article 3 Approbation

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, le présent règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à La Pocatière, le 10 juin 2019.

Sylvain Hudon, maire

Danielle Caron, greffière